

**NUMÉRO 3**  
**JUILLET 2012**

**BULLETIN DE LA MANSE**  
*ET DE SES AFFLUENTS*

**SYNDICAT**  
DE LA  
**MANSE**



ET DE SES AFFLUENTS

# Édit'eau

*Le syndicat de la Manse et la chambre d'agriculture se sont engagés dans un contrat territorial, dit de bassin. Ce dernier a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux de la rivière et de ses affluents, à l'horizon 2015, en accord avec la Directive Cadre Européenne (D.C.E.).*

*Cet objectif se décline sur deux fronts :*

- *Le volet phytosanitaire visant la réduction de l'utilisation de pesticides par les agriculteurs, collectivités et riverains.*
- *Le volet restauration du cours d'eau pour que la rivière retrouve un état naturel.*

*A partir de 2012 l'action du syndicat et de la chambre d'agriculture se poursuivra sur ces deux axes.*

*La chambre d'agriculture poursuivra son action, initiée en 2010, auprès des agriculteurs, pour les inciter à faire évoluer leur pratique agricole, avec un projet d'extension sur le bassin du Ruau (commune de Panzoult). Des viticulteurs de ce territoire pourraient aussi souscrire à des mesures agri*

*environnementales pour réduire l'utilisation de pesticides. De son côté le Syndicat engagera de nouvelles actions de restauration du cours d'eau. De 2006 à 2009 il avait assumé la totalité de la charge financière des travaux.*

*Pour les actions à venir l'article L 215-14 du code de l'environnement prévaudra. Celui-ci précise que «la restauration et l'entretien des cours d'eau non domaniaux sont des obligations légales pour le propriétaire riverain».*

*Pour autant, il continuera d'apporter techniquement une aide importante. Les propriétaires riverains seront accompagnés dans leurs obligations d'entretien, par son technicien de rivières. Ce dernier aura pour mission d'apporter ses conseils sur les travaux.*

*Les riverains auront le choix entre les réaliser eux-mêmes ou les faire réaliser, à leurs frais, par une entreprise. Rappelons que l'ensemble de ce dispositif ne peut exister qu'avec le soutien des partenaires.*

# Sommaire

PAGES 4-5 : **D'HIÉR A AUJOURD'HUI :**

*L'entretien des cours d'eau et des berges*

PAGES 6-11 : **L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DES COURS D'EAU**

PAGES 6-9 : *La biologie*

PAGE 10 : *La chimie*

PAGE 11 : *Zoom sur une espèce : le chabot*

PAGES 12-19 : **LE TRAVAIL DE TOUS PAR  
RAPPORT AUX PESTICIDES**

PAGES 12-15 : *Les agriculteurs*

PAGES 16-17 : *L'accompagnement des agriculteurs  
par la chambre d'agriculture*

PAGES 18-19 : *Les communes et les particuliers*

PAGES 20-25 : **LES TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU ...**

PAGES 26-27 : **LA SENSIBILISATION**

*En 2011 - En 2012*

## D'HIER A AUJOURD'HUI :



Par le passé, l'entretien de la végétation des berges était en permanence assuré par l'homme en raison des multiples intérêts que ce dernier y trouvait. Le bois servait à divers usages (chauffage, équipement, outillage...) tandis que la propreté des cours d'eau permettait différentes activités, essentielles autrefois, tels la pêche, le lavage du linge et l'énergie.



L'évolution récente de l'agriculture s'est généralement produite au détriment des surfaces enherbées. Les cultures ont progressivement colonisé les prairies des bords de cours d'eau.

# *L'entretien des cours d'eau et des berges*

Ainsi, les rives, dont les animaux d'élevage contribuaient à l'entretien, ont été peu à peu délaissées.

L'arrivée de l'électricité, a beaucoup contribué à faire changer les habitudes liées aux cours d'eau. Désormais, plus besoin de moulin, de lavoir. Certains ponts même étaient délaissés faute de fréquentation. L'entretien des rives a perdu de son intérêt.

Dans les années 70, incitées par l'État, les communes situées à l'aval de Sainte-Maure se sont regroupées pour créer le syndicat de la Manse pour la compétence «cours d'eau».

A l'époque, la politique dominante en matière de gestion de l'eau consistait à élargir et approfondir les petites rivières, pour que l'eau s'écoule le plus rapidement possible et facilite le drainage des terres.

Ces travaux menés dans les années 75 ont entraîné la disparition de nombreux arbres et arbustes. Il s'agit des plus lourds travaux que les cours d'eau aient connus et connaîtront (la loi interdisant désormais ce type de pratique).



# L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

## *La chimie*

### A quoi servent les produits de traitement ?

Les produits phytosanitaires sont utilisés par les agriculteurs, les collectivités, les entreprises et les particuliers. Ils entrent d'une part dans le processus de production de denrées alimentaires (parcelles agricoles, production des jardins), d'autre part dans l'entretien de zones aux multiples usages : cours et allées, massifs ornementaux, cimetières, aires de jeu, voiries, voies ferrées...

### Pourquoi en retrouve-t-on dans l'eau ?

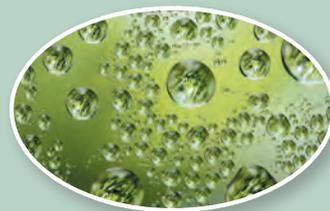
Les phénomènes de dégradation et de décomposition naturelle ne permettent pas de faire disparaître immédiatement et entièrement ces produits après leur épandage. Ils peuvent ruisseler et être entraînés vers les cours d'eau, en étant dissous dans l'eau ou fixés aux particules de terre qui peuvent alors être emportées lors des épisodes pluvieux.

### Deux risques de pollution sont distingués :

►► **les pollutions ponctuelles** sont localisées en un point précis et résultent souvent d'un événement accidentel : éclatement d'un bidon ou d'une cuve de bouillie phytosanitaire, débordement lors du remplissage, déversement de produits ou eau de lavage dans les avaloirs,

les puisards... Elles concernent des zones localisées et identifiables. On les sécurise en aménageant, par exemple, les locaux de stockage des produits phytosanitaires et des plates-formes de lavage des exploitations et des communes.

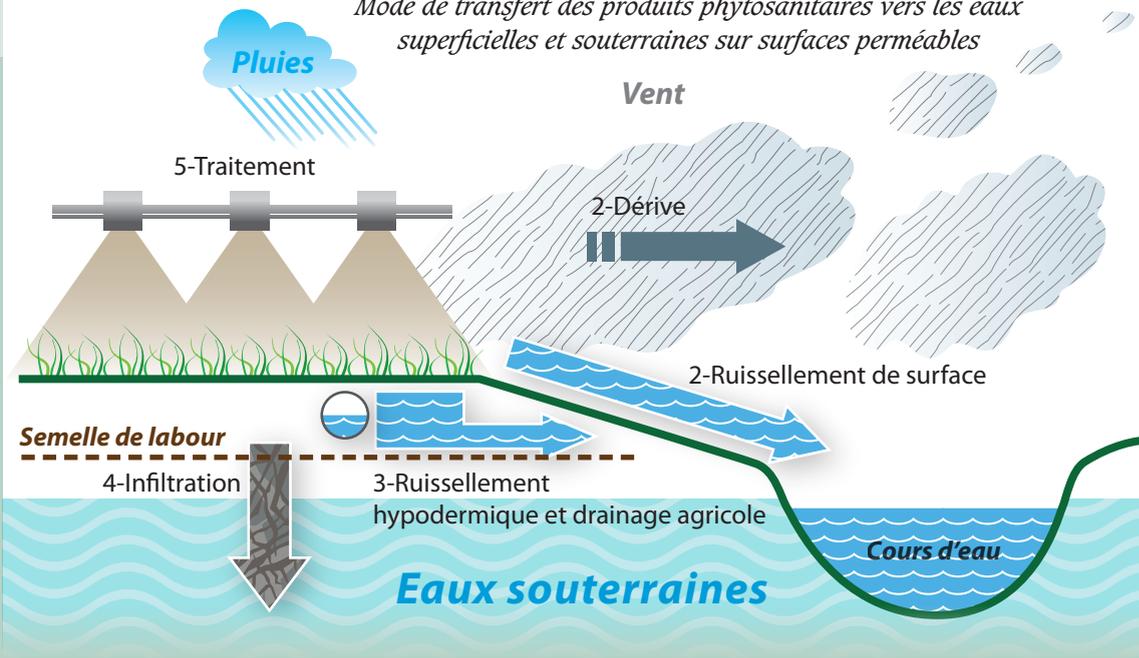
►► **les pollutions diffuses** (ou dispersées) sont dues à des transferts provenant de la surface de tout un territoire, donc issus de multiples sites, et qui se répètent dans le temps. Ces transferts existent même si l'utilisation et l'épandage des produits phytosanitaires sont réalisés dans le respect de la réglementation. Ces pollutions peuvent concerner les eaux superficielles mais aussi les eaux souterraines.



### Y a-t-il des zones où le risque de pollution est plus élevé ?

La sensibilité au risque de pollution des surfaces, agricoles ou non, où sont appliqués des produits phytosanitaires, est déterminée en fonction de plusieurs critères :

*Mode de transfert des produits phytosanitaires vers les eaux superficielles et souterraines sur surfaces perméables*



►► **la proximité et la connexion à un point d'eau :** cours d'eau, fossé, caniveau, puits, captage d'eau potable, surfaces drainées,

►► **la pente,**

►► **le type de surface :** imperméables ou perméables.  
Le ruissellement ou l'infiltration dépendent fortement de la perméabilité des surfaces traitées.  
Cette perméabilité est fonction de la nature du substrat ou du sol. Plus il est compacté, tassé ou saturé en eau et plus sa perméabilité est faible.

**Les zones imperméables** sont les surfaces bitumées, cimentées, pavées... Elles présentent une capacité d'infiltration nulle ou très réduite, et le risque de ruissellement des produits phytosanitaires, lors des traitements sur ce type de surface est important.

**Les zones perméables** sont les surfaces en terre végétale, terre nue ou en herbe (parcelles agricoles, espaces verts, jardins...)

*Ainsi les zones considérées à risque élevé de transfert de polluants vers la Manse et ses affluents sont :*

**POUR LES ESPACES COMMUNAUX :**

- les surfaces à proximité d'un point d'eau (moins de 15 m) ou connectées à un point d'eau, qu'elles soient imperméables ou non.

- les surfaces imperméables ou perméables mais compactées, même si elles ne sont pas à proximité d'un point d'eau

**POUR LES PARCELLES AGRICOLES :**

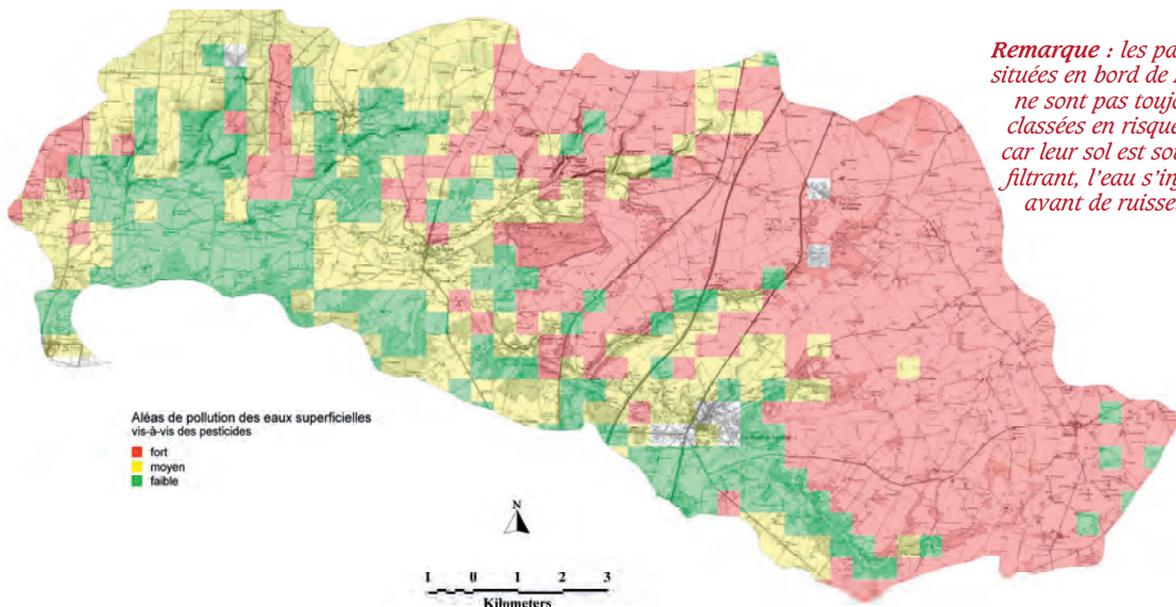
- les zones dont le sol n'est pas filtrant, sur lequel l'eau ruisselle et qui sont situées à proximité d'un cours d'eau ou d'un fossé.

# L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

## La chimie

On peut ainsi établir une carte globale des zones à risques fort, moyen et faible de pollution vers la Manse et ses affluents, à l'échelle d'une commune et du bassin versant de la Manse.

Carte de sensibilité au transfert de produits phytosanitaires vers les eaux superficielles du bassin versant de la Manse,



*Remarque : les parcelles situées en bord de Manse ne sont pas toujours classées en risque fort car leur sol est souvent filtrant, l'eau s'infiltré avant de ruisseler.*

## Que peut-on faire pour éviter la contamination de l'eau par les produits phytosanitaires ?

Pour améliorer la qualité de l'eau, on doit aller plus loin que le respect de la réglementation et mettre en œuvre des mesures volontaires. C'est dans cet état d'esprit que sont proposées les actions du contrat du bassin versant de la Manse.

Plusieurs mesures peuvent être mises en place au niveau des exploitations agricoles et des communes, en privilégiant la protection des zones les plus à risque. Elles concernent à la fois l'évolution des pratiques de chacun mais aussi l'aménagement des sites et du paysage.

- ▶▶ Sécurisation des locaux et des plates-formes
- ▶▶ Prise en compte des conditions climatiques lors de l'épandage des produits
- ▶▶ Réduction de quantités de produits phytosanitaires utilisées
- ▶▶ Utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement
- ▶▶ Limitation de la vitesse de circulation de l'eau et mise en place de zones d'épuration : bandes enherbées, zones tampon, haies, mares...
- ▶▶ Développement des méthodes alternatives à l'emploi de produits chimiques (désherbage mécanique, lutte biologique...)



# L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

## La biologie

Cinq pêches électriques ont été réalisées en juin 2011 avec l'aide de bénévoles et d'agents de la fédération de pêche. Il est toujours possible d'y participer pour cet été 2012. N'hésitez pas à contacter le technicien de rivières.

Sur les petits cours d'eau, la présence d'anguilles existait

	La Manse à Crissay à "Gruteau" (117 m)	La Manse à "Maran" (83 m)	La Jugueraie aux "pompiers" (61 m)	La Jugueraie à la "Jugueraie" (65 m)	Le Rainsserand aux "Hérault" (58 m)	
ESPECES	NOMBRES	NOMBRES	NOMBRES	NOMBRES	NOMBRES	
Ablette	61	-	-	-	-	
Anguille	8	-	-	-	-	😊
Brème	8	-	-	-	-	
Carpe	1	-	-	-	-	
Chabot	137	-	-	-	-	😊
Chevaine	647	9	5	1	-	
Ecrevisse américaine	-	-	-	2	-	
Écrevisse signal	-	-	6	39	-	😞
Epinochette	90	14	-	-	11	
Gardon	97	3	-	-	-	
Goujon	651	6	3	-	-	
Grémille	1	-	-	-	-	
Lamproie	-	-	-	-	-	😊
Loche	434	16	1 304	24	157	😊
Perche	1	16	-	-	-	
Pseudorasbora	-	6	-	-	-	😞
Rotengle	2	-	-	-	-	
Truite	-	-	-	-	-	😊
Vairon	641	2	266	183	218	😊
RESULTATS	Mauvais	Mauvais	Très mauvais	Très mauvais	Très mauvais	

Espèce ayant de très faibles densités, mais qui a tendance à se maintenir voire progresser sur le bassin

la truite et la lamproie sont toujours absentes, ce qui est un mauvais point

*Ces inventaires sont des données nouvelles dans le cadre de la compréhension de la situation très dégradée des cours d'eau. En 2012, ce sont les ruisseaux de Montgoger, Maugonne, Laquelle et Avon qui seront pêchés. L'ensemble de ces données sera comparé à d'autres inventaires prévus autour de 2015.*

# *Zoom sur une espèce : le chabot*



Le chabot est un petit poisson, ne dépassant pas 15 cm de long. Il possède une grosse tête et deux nageoires pectorales en forme d'éventail.

Le milieu favori du chabot est un cours d'eau froid, rapide, bien oxygéné et pourvu de nombreuses pierres qui lui servent de caches.

Le chabot est carnivore. La nuit, il chasse les animaux de fond de ruisseau : mollusques, vers, larves d'insectes, œufs et alevins de truite. La vengeance des truites sera d'engloutir les chabots une fois devenus adultes.

Le chabot passe ses journées tapi au milieu des pierres, dont il peut prendre la teinte (gris, marron clair, marron foncé). Ce poisson est plutôt solitaire.

Si le cours d'eau Manse n'était pas dégradé, cette espèce serait présente en plus grande quantité

*Où est passé le chabot ?*

# LE TRAVAIL DE TOUS PAR RAPPORT AUX PESTICIDES



## 1. Bilan de la contractualisation de MAE (Mesures Agri-Environnementales)

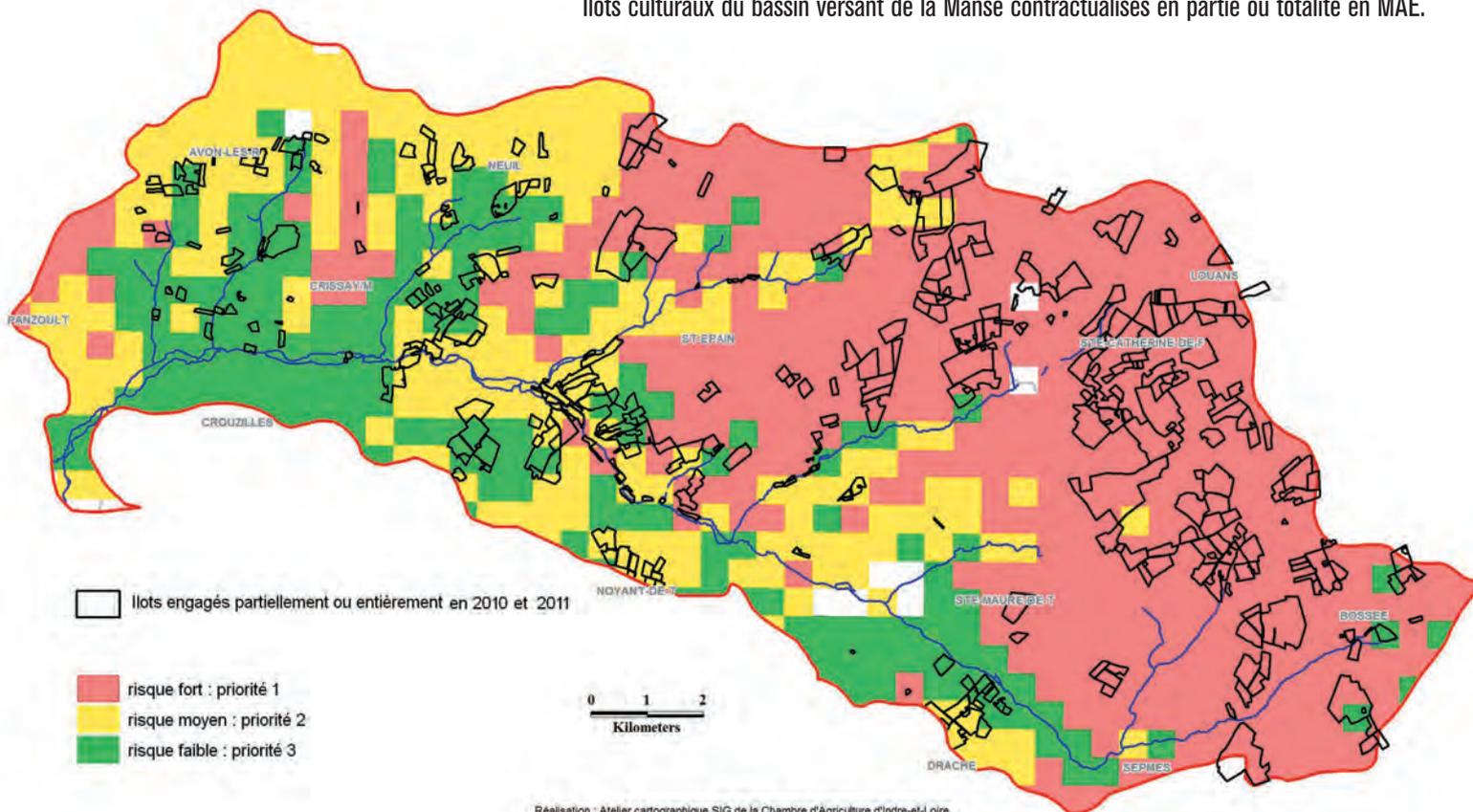
L'outil proposé aux agriculteurs pour faire évoluer leur pratique est la souscription de MAE.

Elles visent à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, transformer des parcelles de cultures en prairies extensives, convertir ou maintenir des parcelles en agriculture biologique, maintenir et entretenir les haies et mares.

Au terme des 2 premières années de souscription du contrat : 2010 et 2011, 48 exploitations se sont engagées, pour une surface de 2000 ha, soit 25 % des 200 exploitations professionnelles du bassin de la Manse.

L'action doit se poursuivre pour tendre vers l'objectif fixé initialement : 100 exploitations et 4000 ha contractualisés.

Ilots cultureux du bassin versant de la Manse contractualisés en partie ou totalité en MAE.



Réalisation : Atelier cartographique SIG de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.  
Source : RPG2009, DDAF37 & BDOrtho, 2007, IGN, Paris

# LE TRAVAIL DE TOUS PAR RAPPORT AUX PESTICIDES



*Expérimentation de l'utilisation de l'herse étrille pour désherber du blé - chez Alain REZEAU à Sepmes et Laurent LEGROS à Bossée en novembre 2011.*

## 2. Expérimentation et mise en œuvre de techniques alternatives

Des solutions alternatives à l'emploi de produits de traitement et en particulier des désherbants existent. Certaines ont fait leur preuve, d'autres sont au stade de l'expérimentation et sont testées dans certaines exploitations.

***Alain REZEAU, éleveur à Sepmes et responsable de la CUMA des 4 villages nous explique les techniques alternatives utilisées ou en test au sein de la CUMA.***



*La CUMA, coopérative d'utilisation du matériel agricole, est une association d'agriculteurs qui achètent et gèrent ensemble du matériel agricole, afin de diminuer leur coût mais aussi d'organiser des chantiers en commun (ex : récolte des fourrages).*

«La création de la CUMA des 4 villages date des années 60. Elle regroupe aujourd'hui 40 adhérents agriculteurs à Ste Maure, Sepmes, Bossée, Bournan et Draché, qui sont pour un quart des céréaliers, trois quarts des éleveurs.

De nombreux matériels appartiennent à la CUMA et sont à disposition des adhérents : épandeur à fumier, tonne à lisier, bennes, remorques, plate-forme de pesée des animaux...

Récemment la CUMA a investi dans une herse étrille. Cet outil, qui est composé de dents verticales, permet de régénérer les prairies. Elle est aussi testée pour désherber mécaniquement les céréales. Les dents soulèvent la terre et déterrent les mauvaises herbes qui, mises à l'air, sèchent et meurent si les conditions sont favorables (temps sec).

Au sein de la CUMA, nous avons fait un essai sur une parcelle de blé, en lien avec la Chambre d'agriculture. Pour l'instant, l'efficacité n'est pas satisfaisante. La herse n'a pas pu pénétrer suffisamment dans le sol et l'infestation en mauvaises herbes est restée importante par endroits.

Sur mon exploitation j'ai testé la herse étrille pour désherber du maïs. Le passage de cet outil, en remuant la terre, crée parfois une relevée de mauvaises herbes. Cela peut nous obliger à réintervenir avec un désherbant, ce qui est le contraire de ce que l'on recherche.

Je pense que dans nos sols, cet outil est à utiliser ponctuellement en saisissant les opportunités offertes par les conditions météo et sera plus intéressant pour le maïs».

La bineuse, outil plus traditionnel, est utilisée pour désherber mécaniquement le maïs : elle casse la croûte superficielle du sol et du même coup détruit les mauvaises herbes. Les agriculteurs ont limité ou abandonné son usage car c'est une technique qui demande beaucoup de temps : il faut avancer très lentement afin de

ne pas détruire les rangs de maïs. En une heure on peut biner environ 1 hectare alors que l'on peut désherber dans le même temps 3 à 4 hectares avec un pulvérisateur.

«Afin d'inciter les agriculteurs à biner plus de surfaces, nous avons testé un outil qui s'adapte sur la bineuse et permettrait d'aller plus vite et de s'approcher plus près des rangs. La barre de guidage est composée de cellules photoélectriques qui repèrent les rangs de maïs et guident la machine en les évitant»



Démonstration bineuse avec barre de guidage à Sepmes en 2011



«Au sein de la CUMA, les pratiques évoluent, il y a une réelle motivation pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires tout en cherchant à améliorer la structure des sols et conserver les résultats économiques nécessaires à la bonne marche des entreprises.»

# LE TRAVAIL DE TOUS PAR RAPPORT AUX PESTICIDES



***Dans les exploitations conduites en agriculture biologique, l'usage des désherbants chimiques est interdit. Hubert MAURICE, éleveur en biologie à St Epain, nous explique comment il gère le problème des mauvaises herbes dans son exploitation.***

**Quand vous avez-vous commencé à exploiter en agriculture biologique ?**

Je me suis installé sur la ferme familiale en 1987 qui était déjà en bio. A cette époque, mes produits étant vendus au même prix qu'en conventionnel, j'ai dû abandonner le bio en 1990. Quand les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) sont arrivés en 2001 et ont proposé des aides pour la conversion, j'ai pu repartir en bio.

**Comment gérez-vous les mauvaises herbes sans désherbants ?**

➤ J'ai de nombreuses prairies et j'alterne les cultures. En moyenne ma rotation dure 6 à 7 ans : par exemple sur une parcelle je fais 4 ans de prairie (mélange de 6 ou 7 espèces) puis un blé et ensuite un mélange avoine-triticales-pois.

## L'accompagnement des agriculteurs par la chambre d'agriculture

- Je réalise des «faux semis» 2 à 3 fois pendant l'été. Cela consiste à travailler le sol après la moisson pour affiner la terre comme si on voulait préparer un semis. Cela fait lever les mauvaises herbes qui sont détruites lors du passage suivant.
- En général je laboure. Cela diminue la plupart du temps l'infestation de mauvaises herbes.
- J'utilise des matériels de désherbage mécanique : la herse étrille et la bineuse.



Je cultive environ 40 hectares de céréales. En 2002-2003, je faisais un semis précoce avec une densité élevée (200 kg/ha) et je passais la herse étrille quand le blé avait 2-3 feuilles. Cela ne marche pas toujours bien,

car on a des relevées de mauvaises herbes. Maintenant je sème plus tard, et j'évite de faire de la terre fine.

Pour le maïs c'est plus facile à gérer, je fais 2 passages de herse étrille : un en aveugle, avant la levée du maïs, et un à 5-6 feuilles du maïs. Si les mauvaises herbes sont trop développées, je passe la bineuse.

### Les parcelles sont-elles propres ?

On n'arrive jamais à avoir des parcelles nickel. Ce n'est déjà pas évident en conventionnel. Il faut arriver à maîtriser les mauvaises herbes pour qu'elles ne concurrencent pas trop la culture.

### Est-ce que les mauvaises herbes diminuent le rendement ?

En céréales j'ai récolté en moyenne 38 quintaux en 2011 (en conventionnel, j'obtenais environ 60 quintaux). Par la concurrence des mauvaises herbes, c'est sûr, on perd plusieurs quintaux, que ce soit en bio ou en conventionnel.

### D'après vous est-ce que les techniques que vous utilisez peuvent être utilisées en conventionnel ?

L'utilisation de la herse étrille et de la bineuse est bien sûr possible, mais pour moi, tant qu'on mettra de l'azote au printemps, on favorisera le développement des mauvaises herbes, ce qui obligera à désherber chimiquement pour les maîtriser.

# LE TRAVAIL DE TOUS PAR RAPPORT AUX PESTICIDES

## RAPPEL

L'application  
des produits phytosanitaires  
à moins de 5 m d'un point d'eau  
(cours d'eau, mares, puits...)  
est interdite



La majorité des communes du bassin de la Manse ont réduit l'emploi de produits phytosanitaires. Pour aller plus loin dans la démarche, les communes de Sepmes, Draché, l'Île Bouchard, Saint-Epain, Avon-les-Roches et Noyant-de-Touraine ont réalisé un plan de désherbage communal.



### *Plan de désherbage communal*

*Étude qui diagnostique et définit de nouvelles modalités de gestion des espaces publics prenant en compte, à la fois les besoins en entretien (lorsqu'ils sont nécessaires) et le risque de pollution généré par le ruissellement.*

# Les communes et les particuliers



**QUESTION DE JONATHAN LEPROULT :**

**Qu'est-ce que le plan de désherbage communal vous a apporté ?**

**Et quelles sont selon vous les réelles limites sur le terrain ?**

**RÉPONSE DE MESSIEURS PHILIPPE COLAS ET CHRISTOPHE LAFORGE  
DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE NOYANT-DE-TOURAINÉ :**

L'étude «Plan de désherbage communal» a mis en évidence la nécessité d'être formé et informé en permanence car la réglementation et les produits évoluent régulièrement.

Cette étude nous a sensibilisés sur les différents points critiques et plus particulièrement sur le stockage des produits et sur les risques d'application.

Par ailleurs, la cartographie de l'écoulement des eaux par ruissellement ainsi que l'identification des points sensibles va nous permettre une application plus sélective et plus sécurisante.

Nous allons aussi réaffecter notre dispositif de stockage des produits afin de mieux les confiner, optimiser nos équipements de protection individuels, et poursuivre notre démarche d'optimisation des doses tout en affinant nos conditions d'application.

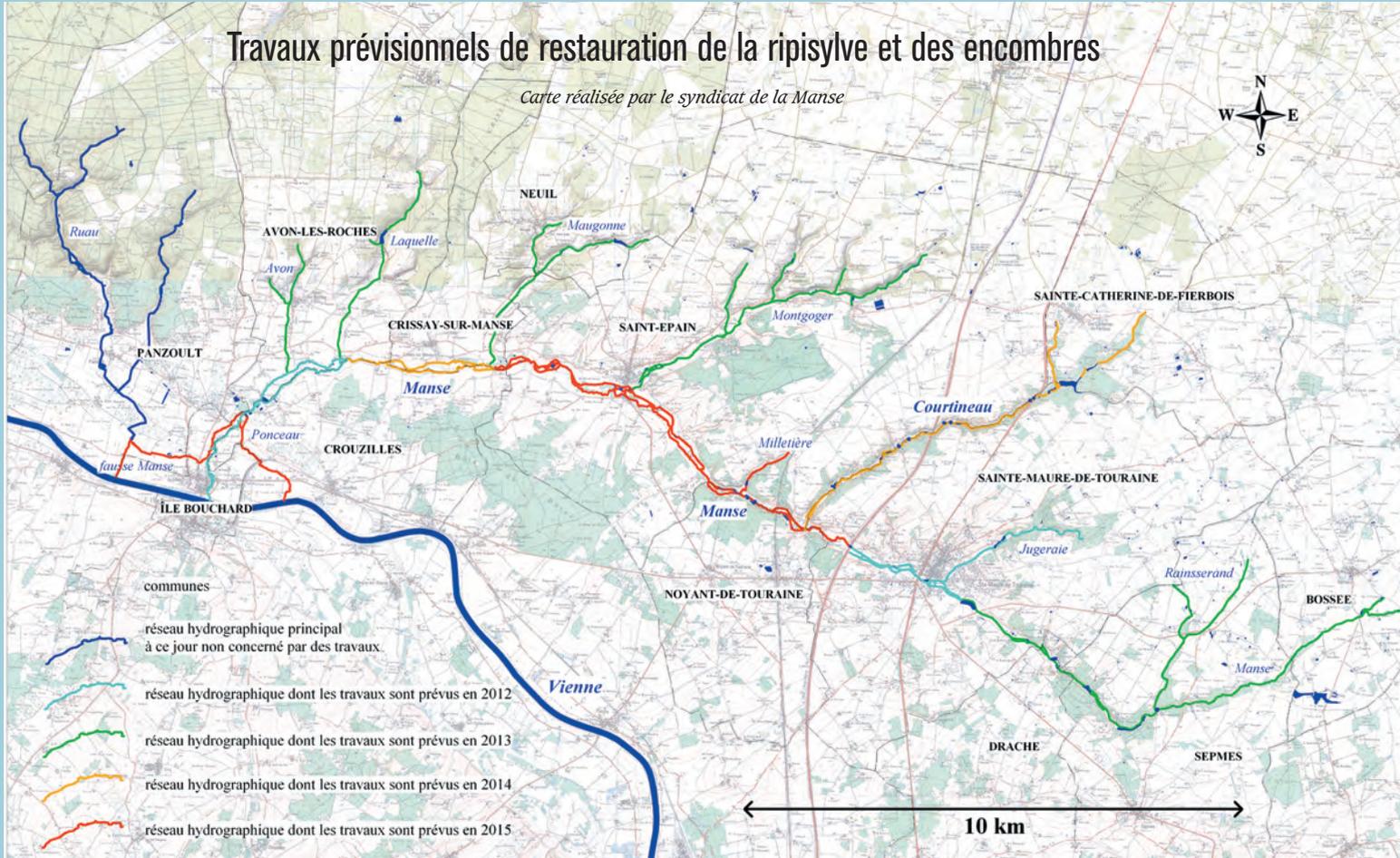
S'agissant des matériels dits «alternatifs aux produits phytosanitaires», nous constatons qu'il n'y a pas de recette miracle et qu'il n'y a pas d'appareils qui fonctionnent efficacement sur tous les types de surface.

La commune de Noyant-de-Touraine a déjà engagé une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires depuis plusieurs années. En 5 années, nous avons réduit notre consommation de plus de 70%. Soutenus par nos élus, nous allons poursuivre cette démarche de réduction dans les années à venir, ce qui nous amènera probablement à trouver d'autres solutions pragmatiques et innovantes....

# LES TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU

## Travaux prévisionnels de restauration de la ripisylve et des encombres

Carte réalisée par le syndicat de la Manse



## De 2007 à 2009, trois tranches de travaux ont été effectuées depuis l'aval vers l'amont sur 150 km de rives :

- ▶▶ l'enlèvement de 243 m<sup>3</sup> d'encombres ;
- ▶▶ la coupe de près de 1 000 arbres morts ou gênant l'écoulement des eaux ;
- ▶▶ l'élagage de 9 100 mètres linéaires de branchages ;
- ▶▶ le débroussaillage de plus de 10 000 mètres linéaires pour dégager le cours d'eau.

Ces travaux améliorent l'écoulement des eaux, la sécurité en supprimant les arbres dangereux, diversifient les peuplements végétaux. Pour un entretien efficace, il est toujours préférable d'intervenir modérément chaque année.

Jusqu'alors financés par le syndicat de la Manse, l'agence de l'eau et le conseil général, ils sont maintenant à la charge des riverains.

Les travaux sont réalisés progressivement par tronçons de cours d'eau. Les riverains concernés sont alors prévenus à l'avance par courrier et rencontrés sur le terrain afin de dresser un état des lieux. Si le riverain ne souhaite (ou ne peut) pas intervenir par ses propres moyens, une entreprise s'en chargera.

Le technicien de rivières du syndicat est responsable du bon déroulement des opérations.

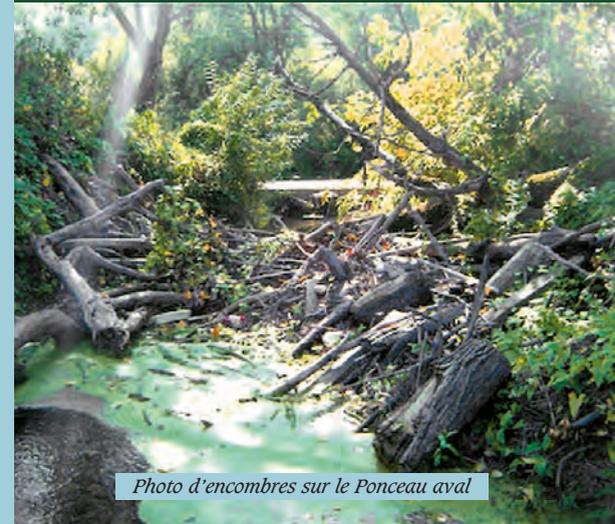
## *La ripisylve*

*Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau.*

*Elles sont constituées de peuplements particuliers en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues : saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes sur la pente, chênes pédonculés et charmes sur le haut des berges.*

## *Une encombre*

*Amas de débris ligneux (arbres, troncs,...) et/ou de déchets entraînés par le courant qui peut conduire à obstruer totalement ou partiellement le lit d'une rivière*



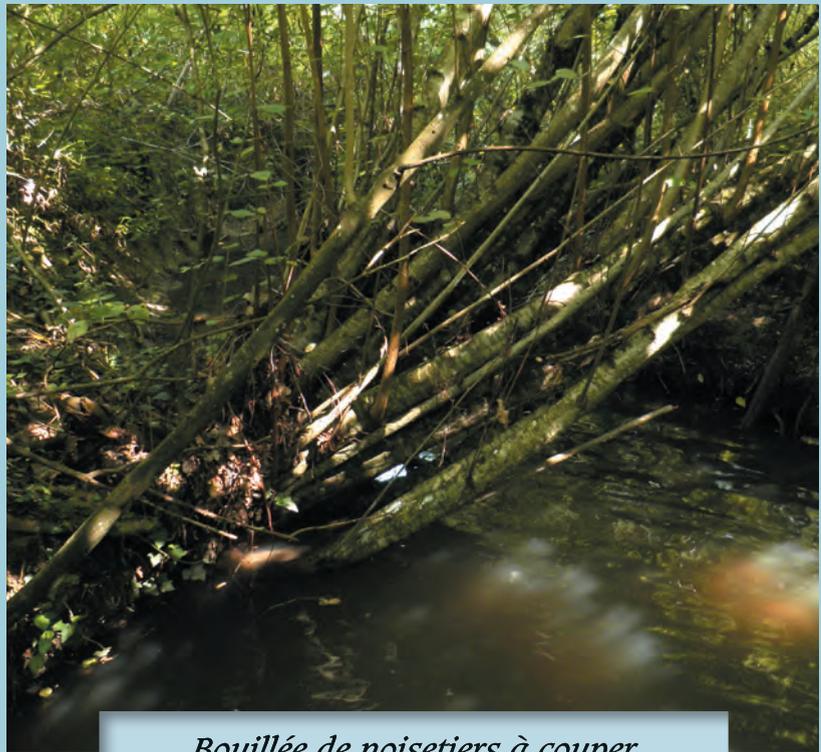
*Photo d'encombres sur le Ponceau aval*

# LES TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU



*Nécessité d'ôter les débris végétaux*

*(Photo sur le Courtineau médian)*



*Bouillée de noisetiers à couper  
car elle risque de chuter dans la rivière*

*(Photo sur la Jugeraie médiane)*

# Comment entretenir ?



*Berges fragilisées par l'absence de végétation,  
la plantation d'arbres apporte de l'ombre pour les  
poissons et fixe les berges par leurs racines*

*(Photo sur Laquelle aval)*



*Les souches seront laissées sur place  
de manière à maintenir les berges*

*(Photo sur la Manse amont)*

# LES TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU



*L'Île-Bouchard :  
Moulin de Fausset*

## Des travaux envisagés l'été 2012 sur les ouvrages

En amont d'un ouvrage ou d'une retenue d'eau (étang), la vitesse d'écoulement ralentissant, les eaux stagnent plus longtemps, les sédiments se déposent, l'eau se réchauffe, les algues et les bactéries se développent, et l'oxygénation de l'eau se réduit. Ces ouvrages sont nombreux sur tout le linéaire de la Manse. Certains sont délaissés ou non entretenus et bloquent l'écoulement des eaux. Ils vont faire l'objet de travaux pour permettre la circulation des poissons et des sédiments.

### Les types de mesures envisagées :

- ▶▶ aménagement des seuils pour la remontée piscicole
- ▶▶ ouverture (d'octobre à avril) partielle ou totale de l'ouvrage selon les sites pour limiter l'envasement
- ▶▶ restauration du lit par apport de cailloux et des berges par retalutage (voir photo à droite)
- ▶▶ renforcement végétal ponctuel des rives,
- ▶▶ installation de panneaux de sensibilisation

### Les sites concernés :

L'Île-Bouchard : Moulin de Fausset (Manse)

Saint-Epain : la Boue (Manse)

Sainte-Maure : Bief et Manse au moulin de la Chaume



*Travaux de confortement de berge à l'aide du tressage de branches  
Sepmes aux Coteaux - Juin 2011*



*L'ouverture des vannes du Moulin de la Chaume s'est effectuée  
le 10 novembre 2011 en présence du propriétaire du moulin,  
de riverains, d'élus, de techniciens et de journalistes*

# LA SENSIBILISATION

*en 2011*

Au printemps 2011, les six balades explicatives des futurs travaux de restauration, organisées avec le CPIE Touraine Val de Loire, ont été honorées par la présence d'une centaine de participants.



Des lettres de nouvelles, envoyées régulièrement et gratuitement par mail, permettent d'avoir des informations sur les actions du syndicat et des communes, la réglementation...

Elles contiennent également des éléments sur les animations et travaux à venir puis les réalisations en cours.

500 personnes reçoivent déjà ces lettres.

Pour vous abonner, envoyez un mail à

**[manse37@orange.fr](mailto:manse37@orange.fr)**

Pour recevoir la lettre de nouvelles, vous devez le signaler en envoyant un mail à l'adresse du syndicat **[manse37@orange.fr](mailto:manse37@orange.fr)**

*en 2012*

Venez découvrir les travaux de restauration, de manière simple et illustrée,  
à l'occasion d'une balade explicative. Promenade organisée avec le CPIE Touraine Val de Loire  
et les communes de Saint-Epain et Sainte-Maure :



Durée : 3h maximum - Renseignements et réservations au Syndicat de la Manse :

**02 47 40 94 30**

**Samedi 30 juin à Saint-Epain** : RDV à 9h, au plan d'eau communal (4 km)

**Samedi 30 juin à Sainte-Maure de Touraine** : RDV à 14h30, rue du Moulin (2 km)

*Cette plaquette a pu être réalisée  
grâce au soutien financier  
de l'agence de l'eau  
Loire-Bretagne,  
du conseil régional du Centre  
et du conseil général d'Indre-et-Loire.  
Nous les remercions.*

Pour  
recevoir la lettre  
de nouvelles, vous devez le  
signaler en envoyant un mail  
à l'adresse du syndicat  
**manse37@orange.fr**

## **BULLETIN DE LA MANSE ET DE SES AFFLUENTS**

### **DIRECTEUR DE PUBLICATION :**

Présidente du syndicat de la Manse

**ÉDITEUR :** Syndicat de la Manse

### **RÉDACTION :**

Jonathan LEPROULT – technicien de rivières, Anne DENIS –  
présidente du syndicat de la Manse, Corinne GUILLO – animatrice  
agricole, Patrick CINTRAT – président de la chambre d'agriculture

**CONCEPTION :** Catherine PIVET graphiste à Montrésor

### **CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE :**

Syndicat de la Manse, Chambre d'agriculture 37, Fotolia, iStock-  
photo, Shutterstock



**IMPRESSION :** Baugé à Descartes

**DISTRIBUTION :** 8 000 exemplaires

### **Syndicat de la Manse**

Place du Maréchal Leclerc - Mairie  
37800 Sainte-Maure-de-Touraine

**CONTACT :** Jonathan LEPROULT

**TÉL :** 02 47 40 94 30 - 06 17 35 76 76

**E-MAIL :** manse37@orange.fr

### **Chambre d'Agriculture 37**

38, rue Augustin Fresnel - BP 50139  
37171 Chambray-les-Tours Cedex

**CONTACT :** Corinne GUILLO

**TÉL :** 02 47 48 37 12 - 06 73 97 05 70

**E-MAIL :** corinne.guillo@cda37.fr

